



Examens d'admission au Département d'interprétation

TEST D'APTITUDE ECRIT (aucun dictionnaire n'est autorisé)

Les candidats doivent rédiger un résumé de 300 mots dans leur-s langue-s A et B (mais pas Bconsécutives) à partir de discours enregistrés d'environ 6 minutes dans leurs autres langues A, B, Bconsécutives et C. L'épreuve dure une heure et la prise de notes est autorisée.

Ils doivent également subir des épreuves de traduction – selon leur combinaison linguistique – à partir:

- de leurs langues B, Bconsécutives et C vers leur langue A, ainsi que de leur langue A vers leur langue B : version de 350 mots en 2 heures;
- de leur langue A vers leur-s langue-s Bconsécutives : thème de 250 mots en 2 heures.

TEST D'APTITUDE ORAL

Le test d'aptitude oral dure environ 45 à 70 minutes, selon la combinaison linguistique du candidat.

Il vise à déterminer si le candidat possède les qualités potentielles faisant l'étoffe d'un interprète de conférence en évaluant notamment les éléments suivants :

- facultés d'analyse et de synthèse, mémoire,
- facilité d'expression dans les langues A, B et Bconsécutives,
- compréhension orale des langues B, Bconsécutives et C,
- expression en public et maîtrise d'une situation de stress,
- connaissances générales.

Les candidats écoutent d'abord, sans prendre de notes, de brèves allocutions improvisées par les membres du jury, d'une durée d'environ 3 minutes, dans leur-s langue-s de départ et les résumés dans leur-s langue-s d'arrivée (à savoir, selon la combinaison linguistique : de C en A, de B et de Bconsécutives en A, de A en B et en Bconsécutives et de A1 en A2), en dégagant les idées maîtresses. Le cas échéant, ils répondent, dans leur-s langue-s A, B et/ou Bconsécutives aux questions du jury.

Les candidats peuvent aussi être invités à faire des traductions à vue (orales) de textes brefs de leur-s langue-s de départ vers leur-s langue-s d'arrivée (mêmes paires de langues que ci-dessus) et à répondre aux éventuelles questions du jury sur ces textes.

Le test est complété par un bref entretien au cours duquel les candidats répondent aux questions posées par les membres du jury.

Classification des langues :

- Langue A :** Langue maternelle ou de culture, utilisée comme langue d'arrivée et de départ en interprétation simultanée et en interprétation consécutive (langue A1: première langue A, langue A2: seconde langue A).
- Langue B :** Langue active, utilisée comme langue de départ en interprétation consécutive et simultanée et comme langue d'arrivée (à partir de la langue A) en interprétation consécutive et simultanée.
- Langue B consécutive :** Langue active, utilisée comme langue de départ en interprétation consécutive et simultanée et comme langue d'arrivée (à partir de la langue A) en interprétation consécutive (langue Bconsécutive1 : première langue Bconsécutive, langue Bconsécutive2 : seconde langue Bconsécutive).
- Langue C :** Langue passive, utilisée uniquement comme langue de départ en interprétation simultanée et en interprétation consécutive (langue C2: deuxième langue C, langue C3: troisième langue C).